

Témoignages

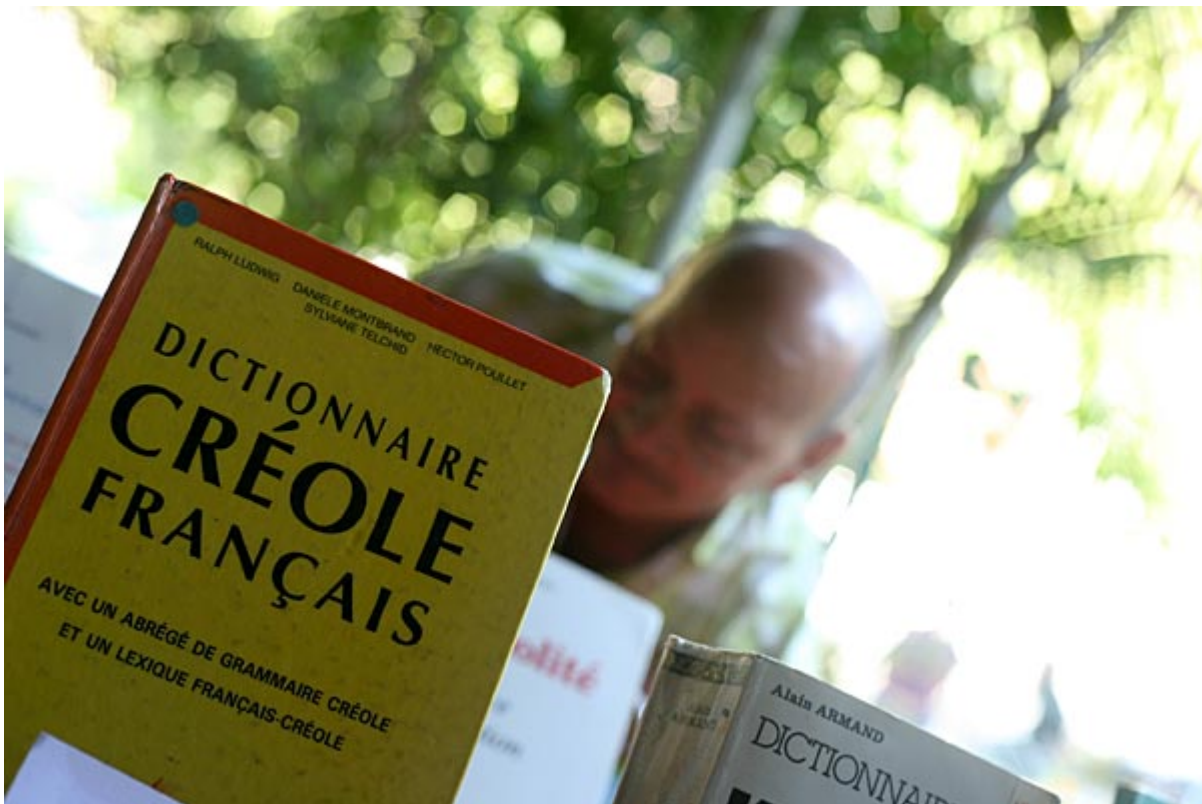
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

[mercredi 28 octobre 2009](#)

50 ans de luttes pour l'égalité des cultures

Gélita Hoarau au Sénat : « l'enseignement du créole est indispensable »

Hier, lors de la séance de Questions Orales au Sénat, la Sénatrice Gélita Hoarau a interpellé le Ministre de l'Education nationale sur la Langue et Culture Réunionnaises (LCR). Elle fait part des problèmes que suscite l'enseignement du créole comme une langue étrangère alors qu'elle est la langue maternelle des Réunionnais. Voici le texte de son intervention



« Jusqu'en juin dernier, les compléments au programme de Langue et Culture Réunionnaises étaient élaborés par un groupe de travail de l'académie de La Réunion. Ce programme a été présenté à la rentrée 2008 et validé pour deux années, c'est-à-dire 2008-2009 et 2009-2010. Les travaux de ce groupe pour cette année 2009-2010 ont été interrompus, car un "programme de créole" devrait être établi par les services du ministère de l'éducation nationale. Selon les enseignants de cette option, cette évolution menace l'avenir de l'enseignement de la Langue et Culture Réunionnaises si certaines précautions ne sont pas prises, essentiellement deux d'entre elles.

Tout d'abord, le singulier employé au terme "programme créole" laisserait croire qu'il n'existe qu'une langue créole, dont le créole réunionnais serait une variante. C'est une fiction dont l'absurdité sur le plan scientifique est dénoncée par bon nombre de linguistes, de Robert Chaudenson à Marie-Christine Hazaël-Massieux, en passant par Lambert-Félix Prudent. Les créoles atlantique et réunionnais ont pris naissance en des lieux séparés par un continent et presque deux océans. En d'autres termes : entre deux créolophones unilingues de ces deux régions, la communication est impossible, même si ces langues ont une origine commune, le français. Jusqu'ici, les créoles sont enseignés —à dose homéopathique le plus souvent— en tant que Langue et Culture Régionale. Ce qui souligne une évidence : chaque créole est porteur de son histoire, de sa culture, etc. Chaque créole est un ciment identitaire, forgé dans des conditions particulières et réductibles à nulle autre.

De plus, ce singulier à créole empêcherait la mise au point d'un programme propre à la langue et à la culture réunionnaises, programme adapté à nos besoins.

Ensuite, l'autre précaution à prendre, Monsieur le Ministre, lors de l'élaboration de votre programme de créole concerne les niveaux à atteindre par les élèves. Les niveaux exigés, A1 et A2 en référence au cadre européen commun, ne sont pas en adéquation avec la réalité linguistique des jeunes Réunionnais. En effet, à 14 ans passés, l'élève de La Réunion aura appris à donner des informations simples sur sa famille et à faire des achats en créole, ce qu'ils font quasiment tous aujourd'hui en Cours préparatoire ! Si ces exigences sont retenues dans votre programme, ce dernier ferait du créole réunionnais une langue étrangère à enseigner en tant que telle, dans une société créolophone à 90% ! Face à un enseignement aussi régressif et rédhibitoire de sa langue maternelle, quel est le jeune réunionnais qui acceptera de suivre un tel enseignement de la langue réunionnaise ? Or l'enseignement du créole est indispensable, d'abord pour sa reconnaissance en tant que langue à part entière avec ses règles grammaticales, sa syntaxe, etc... ensuite pour sa survivance même.

Pour ces raisons, Monsieur le Ministre, je vous demande s'il est possible d'envisager que le programme académique provisoire de Langue et Culture Réunionnaises devienne le programme pour les 5 années à venir ou du moins que lors de la rédaction du programme ministériel ces éléments soient pris en considération. »

<http://www.temoignages.re/gelita-hoarau-au-senat-1,39688.html>